

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**ARRETE DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N°AP 2023-005**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE  
SIGNATURE**

**Clotilde ROBIN**  
**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente,**  
**Déléguée aux actions sociales, à la Politique**  
**de la Ville et à l'habitat**

**Commission départementale  
d'aménagement commercial (CDAC)**

**Projet d'extension « Brico Dépôt »**  
**Situé lieu-dit Les Plaines, rue de l'Etang à**  
**Parigny**

Certifié exécutoire	20 FEV. 2023
Reçu en préfecture	16 FEV. 2023
Publié	20 FEV. 2023
Notifié	20 FEV. 2023

**Le président de Roannais Agglomération,**

Vu la Loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu le Décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-031 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Loire pour le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin à l enseigne Brico Dépôt à PARIGNY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Considérant que Clotilde ROBIN est 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Roannais Agglomération, déléguée aux actions sociales, à la Politique de la Ville et à l'habitat ;

Considérant que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) se réunira le 20 février 2023 pour examiner et se prononcer sur le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin à l enseigne Brico Dépôt à PARIGNY ;

Considérant que le Président de Roannais Agglomération est empêché et qu'il est nécessaire qu'il soit représenté ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Délégation de fonction et de signature est attribuée à Clotilde ROBIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Roannais Agglomération, déléguée aux actions sociales, à la Politique de la Ville et à l'habitat, pour représenter le Président de Roannais Agglomération à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour examiner et se prononcer sur le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin à l enseigne Brico Dépôt à PARIGNY.

**ARTICLE 2**

La réunion de la CDAC est programmée le lundi 20 février 2023, après-midi, à la Préfecture de la Loire.

**ARTICLE 3**

Le bénéficiaire de la présente délégation agit **sous la surveillance et la responsabilité du Président.**  
Sa signature devra être précédée de la mention suivante :

<p>Le Président de Roannais Agglomération, Pour le Président et par délégation, Clotilde ROBIN</p>
--

**ARTICLE 6**

Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier de Roanne
- publié sur le site internet de Roannais Agglomération
- notifié à l'intéressée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication.

**Yves Nicolin,**



Président,  
Maire de Roanne

Notifié à ...